



## INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE COLLÈGE ET LYCÉE

À compter de cette année, le service de **transport scolaire** est **géré par Dinan Agglomération**.

Le tarif annuel est fixé à **140 €** pour les deux premiers enfants, puis 55 € pour le troisième enfant.

Les **inscriptions** se font en ligne **jusqu'au 31 juillet** via le lien suivant :

<https://dynamo.montransportscolaire.net/Tvia/web/>.

Le formulaire de demande de création de point d'arrêt est disponible en mairie.

Informations et modalités :

- Site Dinamo Scolaire : <https://www.dinan-agglomeration.fr/au-quotidien/transports-et-mobilites/le-reseau-dinamo/dinamo-scolaire/>
- Téléphone : 02 30 100 300



## ESPACE PARTAGÉ - LE K6

Situé sur la place de l'école, l'espace partagé « Le K6 » est accessible aux **entreprises, salariés** et **associations** pour leurs réunions, permanences, ateliers ou temps de travail.

Les tarifs adoptés par le Conseil Municipal sont :

- 5 € / demi-journée,
- 10 € / jour,
- 30 € / semaine,
- 80 € / mois.
- associations communales : gratuit

Pour toute demande de réservation ou de mise à disposition, merci de contacter la mairie.



## 2 TERRAINS À BÂTIR ENCORE DISPONIBLES

La commune a aménagé **deux nouveaux lotissements** situés à proximité immédiate du bourg : **Les Brousses Vignettes** (rue de la Ville Boudet) et **Le Champ Pauvas** (rue de l'Épine).

Au total, cinq lots à bâtir ont été proposés à la vente sur ces deux opérations. À ce jour, trois lots ont déjà trouvé preneur. Il reste donc **deux terrains disponibles**, proposés en priorité aux jeunes couples souhaitant construire leur résidence principale au sein de la commune (l'école pourra accueillir les enfants !).

Idéalement situés à proximité du bourg, ces terrains offrent un cadre de vie agréable pour concrétiser un projet de construction dans un environnement de qualité.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec la mairie pour obtenir davantage d'informations sur les caractéristiques des lots et les conditions de réservation.

| Lotissement            | Lot | Surface du lot (m²) | Prix HT  | Disponibilité |
|------------------------|-----|---------------------|----------|---------------|
| Les Brousses Vignettes | 1   | 617                 | 30 233 € | Réservé       |
|                        | 2   | 748                 | 36 652 € | Réservé       |
| Le Champ Pauvas        | 1   | 400                 | 18 000 € | Disponible    |
|                        | 2   | 400                 | 18 000 € | Réservé       |
|                        | 3   | 535                 | 24 075 € | Disponible    |

## FERMETURE DES URGENCES LA NUIT À L'HÔPITAL DE DINAN

Depuis le 15 juin, les urgences de l'hôpital de Dinan sont fermées entre 23h00 et 8h30, faute d'arriver à trouver des médecins. L'Agence régionale de santé (ARS) rappelle qu'il faut avant tout **appeler le 15** avant de se rendre aux urgences. En cas d'urgence vitale, un hélicoptère se déplacera pour amener les personnes à Rennes ou Saint-Malo.

Les **élus** du territoire se mobilisent pour le **maintien de services de santé de proximité**. Le Conseil Municipal a notamment envoyé un courrier afin de demander de prendre en compte les réalités du territoire.



## MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LE CIMETIÈRE

Afin de répondre aux besoins des habitants et aux différentes demandes relatives au cimetière communal, la municipalité met en place un groupe de travail dédié. Ce groupe aura notamment pour mission de préparer un **règlement du cimetière** afin de préciser les **modalités de gestion, d'entretien et d'utilisation du site**.

## TARIFS PÉRISCOLAIRES 2026 - 2027



Chaque année, le Conseil Municipal révisé les tarifs des services de **garderie** et de **restauration scolaire** pour prendre en compte l'inflation. Il a été décidé de **limiter la hausse des tarifs à 2%** (contre 2.4% d'inflation cette année).

Depuis plusieurs années, la commune a adopté une tarification sociale, fixant le tarif de la prestation selon le montant du Quotient Familial. Ainsi, 67% des enfants sont concernés par le repas à 1€, 20% seulement sont concernés par le tarif plein.

|          | Quotient familial (QF)                                                    | QF≤1000€            | 1000<QF≤1400€ | 1400<QF |
|----------|---------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------|---------|
| CANTINE  | Prix du repas enfant                                                      | 1.00 €              | 3.35 €        | 3.67 €  |
|          | Prix à partir du 3e enfant                                                | 1.00 €              | 2.58 €        | 2.83 €  |
|          | Pénalité : Si repas non réservé et consommé ou repas réservé non consommé | Prix du repas + 4 € |               |         |
|          | Prix du repas adulte                                                      | 5.76 €              |               |         |
| GARDERIE | Garderie matin, par heure entamée                                         | 1.34 €              |               |         |
|          | Déjeuner en sus                                                           | 0.83 €              |               |         |
|          | Garderie du soir, goûter inclus, par heure entamée                        | 1.34 €              |               |         |
|          | Pénalité : par ¼ d'heure de retard                                        | 5 €                 |               |         |

# ÉLECTIONS SÉNATORIALES : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL



Lors de la séance du **Conseil municipal du 5 juin** dernier, les élus ont procédé à la **désignation des délégués et suppléants** qui représenteront la commune lors des élections sénatoriales prévues le 27 septembre 2026.

Conformément à la réglementation, les conseillers municipaux ont élu en leur sein trois délégués et trois suppléants parmi les quinze membres du Conseil municipal. Ces représentants feront partie du collège des « grands électeurs » chargé d'élire les sénateurs de chaque département français concerné par ce renouvellement pour moitié du Sénat.

A l'issue du scrutin, ont été élus délégués : **Dominique Ramard, Maxime Le Grand et Sylvie Thomas.**

## QUEL EST LE RÔLE DES SÉNATEURS ?

Le Sénat constitue, avec l'Assemblée nationale, l'une des deux **chambres du Parlement français**. Il compte 348 sénateurs, élus pour représenter les collectivités territoriales de la République. Les sénateurs participent à l'élaboration de la loi et au contrôle de l'action du Gouvernement. À ce titre, ils :

- votent les lois ;
- examinent en priorité les projets de loi relatifs à l'organisation des collectivités territoriales ;
- interrogent le Gouvernement sur son action ;
- évaluent les politiques publiques et formulent des recommandations ;
- peuvent saisir le Conseil constitutionnel, avec d'autres parlementaires, afin de vérifier la conformité d'un texte à la Constitution.

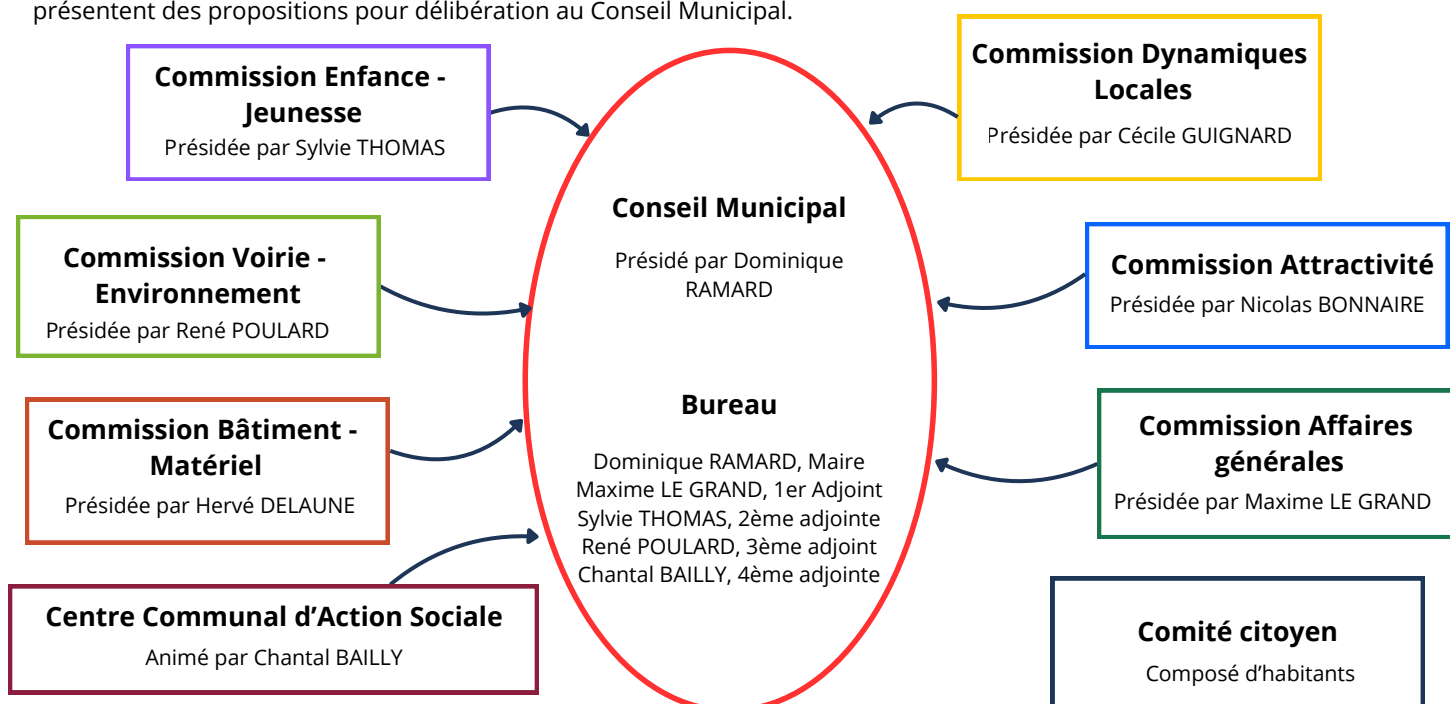
## LES SÉNATEURS DES CÔTES-D'ARMOR

Dans le département des Côtes-d'Armor, les trois sénateurs actuellement en fonction ont annoncé leur candidature à leur réélection :



## COMMENT FONCTIONNE LE CONSEIL MUNICIPAL ?

Des commissions ont été mises en place au sein du Conseil municipal. Elles travaillent à la construction des projets communaux et présentent des propositions pour délibération au Conseil Municipal.



Le Conseil Municipal se prépare à la mise en place d'un **comité citoyen** qui sera composé d'habitants volontaires pour participer à la construction des projets communaux et à leur mise en œuvre. Nous recensons les volontaires. Si vous êtes déjà intéressé : contacter [info@saint-juvat.fr](mailto:info@saint-juvat.fr) pour vous faire connaître.

# DE NOUVELLES ANIMATIONS POUR LES JEUNES DE SAINT-JUVAT

Nicolas Dallet, l'animateur jeunesse de la commune propose de nouvelles activités en ce début de vacances scolaires estivales (voir ci-contre). Il est également prévu d'avoir de nouvelles animations la dernière semaine d'août.

## LE JURY NATIONAL DE FLEURISSEMENT SERA SUR LA COMMUNE LE 21 JUILLET



Tous les trois ans, Saint-Juvat, en tant que commune labellisée "Quatre Fleurs" (depuis 1988) accueille le jury national de fleurissement. La grille de notation qui aborde des aspects très larges : préparation de la visite du jury, la mise en œuvre du projet municipal, animation et promotion de la démarche, patrimoine végétal, gestion environnementale, qualité de l'espace public, analyse par espace). Les élus et les agents techniques se préparent pour ce 21 juillet matin. Des jeunes en argent de poche viendront leur donner un coup de main à compter du 6 juillet. Les habitants sont invités à contribuer de leur côté.



DE 8 ANS À 17 ANS

VACANCES DE JUILLET

<https://forms.gle/AdCjemXSLfqmFEOE8>



Salle Polyvalente

Au programme



**Mercredi 8**

De 14H30 à 16H30

Sponge Paint



Prévoir:

- Vieux vêtement blanc
- Vieille chaussure



Terrain des sports



**Jeudi 9**

De 10H à 17H

Sortie vélo



+



Participation de 5€

11 ans minimum



**Vendredi 10**

De 10h à 17H

Jeux sur la plage



+



8 places max

Participation de 5€



BON NAGEUR



Inscription via le lien



POUR PLUS D'INFOS

06-48-76-26-05

## LES RENDEZ-VOUS JUVATIENS

12 juillet

Tournoi de palets - Terrain des Sports

Union Palétistes Saint-Juvat

13 juillet au 20 août

Exposition sculptures et céramiques

Armel Hédé

20 juillet - 15h

Spectacle "Du Bout des Balles"

Terrain de tennis

5 août

Concert - Eglise de Saint-Juvat

### Horaires mairie

Lundi : 8h30 - 12h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 et 15h - 19h  
Vendredi : 8h30 - 12h30

### Coordonnées mairie

02 96 83 46 64  
secretariat@saint-juvat.fr  
www.saint-juvat.fr  
14 Place de l'École  
22630 Saint-Juvat



Mairie de Saint Juvat  
Habitants de Saint Juvat



Mairiestjuvat

